



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy: ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Initiative d'établissement de la base de vérification des déchets d'Environnement et Changement climatique Canada</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000042738</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 005</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2019-06-04</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 15 :00h on – 2019-09-03</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire heure avancée de l'est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Shawn Davis</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone 819-938-3814</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2021-03-31</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Lieux variés</p>	
	<p>Security / Sécurité Le présent besoin comporte une exigence relative à la sécurité.</p>	

La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

5000042738 – Questions et réponses n° 1

Q1. Est-ce qu'un fournisseur offre actuellement ou a déjà offert des services semblables ou qui pourraient convenir? Dans l'affirmative, qui offre ces services? Quelle est ou était la valeur du contrat? Quelle est ou était la durée du contrat (y compris les prolongations), et le ou les titulaires présents ou passés peuvent-ils soumissionner à cette DP?

R1. [Aucun entrepreneur n'a été engagé antérieurement dans le cadre du projet en cours, et aucun fournisseur n'a été empêché de soumissionner dans le cadre de la demande de propositions \(DP\).](#)

Q2. Partie 6 – Contrat subséquent (article 1.1.1.2) : Serait-il possible de préciser pour quelles installations une cote de fiabilité est nécessaire? Tous les employés/sous-traitants ont-ils besoin d'une cote de fiabilité avant de présenter une soumission? Avant ou après l'octroi du contrat?

R2. Une cote de fiabilité est nécessaire pour avoir accès à toutes les installations. Cela signifie que l'approbation peut être obtenue avant l'attribution du contrat et qu'elle n'est pas requise au moment de présenter une soumission.

Q3. Partie 6 – Contrat subséquent (article 1.1.1.3) : Aucune sous-traitance contenant des exigences relatives à la sécurité NE DOIT ÊTRE attribuée sans l'autorisation écrite préalable de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Devons-nous obtenir une autorisation écrite avant de présenter une soumission?

R3. Non

Q4. Général : Afin de nous laisser le temps d'obtenir des services auprès de sous-traitants potentiels, est-il possible de prolonger la période de soumission d'une semaine?

R4. Voir modification

Q5. À la page 8 de la demande de soumissions, la section 1.1 parle de la ventilation des prix. Est-ce que cette ventilation doit être incluse dans la soumission financière – Annexe B? Ou est-ce que seulement les prix tout compris pour chaque site doivent être indiqués dans le tableau de l'Annexe B?

R5. Les prix tout compris doivent être indiqués dans le tableau de l'annexe B.

Q6. Tous les flux de matière nécessiteront-ils une vérification? Par exemple, si un site comprend des déchets, des matières organiques et du recyclage mixte, les trois flux seront-ils identifiés par le site et nécessiteront-ils tous une vérification, ou seulement les déchets?

R6. Oui, tous les flux de déchets.

Q7. Qui est responsable du prélèvement de l'échantillon avant la vérification : l'entrepreneur retenu ou le personnel de nettoyage à l'interne?

R7. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) coordonnera la collecte des échantillons du flux de déchets avant la vérification.

Q8. Les déchets doivent-ils faire l'objet d'une vérification dans leur ensemble ou par étage/zone à chaque emplacement?

R8. Dans leur ensemble, par emplacement.

Q9. Tâches à la page 28; tableau 1 : Installations d'ECCC incluses dans les vérifications des déchets – Toutes les installations sont-elles entièrement occupées? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser.

R9. Les installations sont occupées et opérationnelles.

Q10. Partie 1 – Renseignements généraux : Exigence de sécurité 1.2. Attestation de sécurité d'organisme valide

- a) Y a-t-il un coût lié à l'obtention de l'attestation?
- b) S'il y en a un, combien coûte une telle attestation?

c) Combien de temps faut-il pour obtenir l'attestation?

R10. Veuillez vous reporter au site Web ci-dessous qui renferme des renseignements supplémentaires sur l'attestation de sécurité.

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>

ECCC parrainera le soumissionnaire retenu pour obtenir son attestation.

Q11. Partie 5 – Attestations – 2. – Attestations additionnelles requises : L'obtention des attestations supplémentaires a-t-elle un coût?

R11. Non

Q12. Annexe A – Énoncé des travaux – 3.5.1 : Généralement, les plans de travail de vérification et de réduction des déchets font partie du même rapport et des mêmes frais, mais dans le document et dans l'exigence de tarification, sont-ils séparés pour une raison quelconque?

R12. Oui. ECCC pourrait choisir de ne pas exiger un plan de réduction des déchets pour toutes les installations.

Q/R13. Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions – 1.1a). Afin de calculer la partie du travail sur le terrain de la vérification des déchets, veuillez vous reporter aux questions suivantes :

- a) Quel est le nombre d'employés que vous aimeriez voir effectuer la vérification?
Réponse : Le nombre d'employés est laissé à la discrétion des soumissionnaires.
- b) Quelle est la quantité de déchets produits par jour par chaque installation?
Réponse : Il n'y a pas de nombre ou de valeur claire. C'est la raison pour laquelle nous mettons au point ce contrat.
- c) Le recyclage doit-il également faire l'objet d'une vérification? Dans l'affirmative, quelle quantité de recyclage est produite par jour par chaque installation?
Réponse : Oui. Inconnue.
- d) Quelles sont les heures pendant lesquelles nous sommes autorisés à utiliser les installations?
Réponse : Heures d'ouverture normales entre 8 h et 17 h. Il pourrait être nécessaire de prendre des arrangements pour d'autres plages horaires, sous réserve des exigences opérationnelles.
- e) Si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer une vérification complète des déchets en une journée, sommes-nous autorisés à reporter le travail à une autre journée? Réponse : Oui, mais cela peut dépendre d'autres facteurs, comme les exigences opérationnelles, le calendrier de collecte des déchets et des facteurs liés à la santé et à la sécurité au travail.
- f) La municipalité est-elle responsable de la collecte et de la livraison des matières?
Réponse : Non.
- g) À quelle heure les matières sont-elles prêtes à être vérifiées?
Réponse : À coordonner lors de l'attribution du contrat et de l'établissement du calendrier
- h) Souhaitez-vous que le prix de la vérification soit basé sur 1, 2 ou 3 jours de travail?
Réponse : Établissez le prix des travaux en fonction de votre estimation des obligations de travail.
- i) Les matières doivent-elles être vérifiées sur place ou ailleurs?
Réponse : Sur place
- j) Quel est le volume prévu de déchets à trier par jour?
Réponse : Inconnu et variable d'un endroit à l'autre.
- k) Quel est le volume prévu de recyclage à trier par jour (s'il doit également faire l'objet d'une vérification)?
Réponse : Inconnu et variable d'un endroit à l'autre.

Q14. Annexe A – Énoncé des travaux – 3.4.15/16 – Pour les besoins de la publication afin d'établir le prix final de la soumission : veuillez indiquer la taille, le nombre de couleurs, le format souhaité pour l'affiche.

a) Où voulez-vous que ce prix soit inclus?

b) Souhaitez-vous que nous imprimions les affiches ou que nous fournissions les illustrations pour l'impression?

R14. Il n'est pas nécessaire d'établir un prix pour cet élément, car c'est à la discrétion et à la demande du responsable technique.

Q15. Annexe A – Énoncé des travaux – 3.3 – Les échantillons seront-ils étiquetés et séparés par secteur fonctionnel (couloirs, bureaux, cafétéria, etc.), ou tous les déchets seront-ils vérifiés comme un échantillon et tous les déchets recyclés comme un autre échantillon?

R15. Les déchets et le recyclage ne seront pas intentionnellement séparés par secteur fonctionnel.

Q16. Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions – 1.1 – Ces prix seront-ils ajoutés aux prix des produits livrables A et B pour obtenir le prix total ou s'agit-il des prix ventilés pour ce qui constitue les produits livrables A et B?

R16. Les soumissionnaires doivent remplir le tableau des prix fermes tout compris à l'annexe B; des ventilations supplémentaires peuvent être fournies pour expliquer comment les prix ont été déterminés, mais aucuns frais supplémentaires ne seront ajoutés aux prix indiqués à l'annexe B.

Q17. Annexe A – Énoncé des travaux – 1.2 – Lorsqu'il est question de deux ans, s'agit-il de la période de deux ans allouée pour créer les 11 vérifications, ou les vérifications doivent-elles être effectuées une année, puis une vérification de suivi une autre année?

R17. Échéancier de deux ans pour terminer le programme de vérification des déchets et les rapports connexes.

Q18. Article II : Soumission financière, 1.1a) Honoraires professionnels – En plus de remplir le tableau des prix, voulez-vous que les honoraires professionnels, le nombre d'heures, les taux horaires, les déplacements et les débours connexes soient détaillés séparément pour chaque installation?

R18. Non

Q19. Partie 4 – 2.1 Critères d'évaluation technique obligatoires – Point O2 : Un baccalauréat en études environnementales de l'Université de Waterloo constitue-t-il un diplôme de premier cycle pertinent?

R19. Non

Q20. Partie 4 – 2.2 Critères d'évaluation technique cotés par points – Point C5 : Un baccalauréat ès sciences en géographie de l'Université Brock et un baccalauréat ès sciences en écologie et évolution de l'Université Western constituent-ils des diplômes de premier cycle pertinents?

R20. Oui

Q21. Pouvez-vous confirmer que chacune des onze (11) installations sera vérifiée une fois entre juillet 2019 et mars 2021?

R21. Non. Conformément à la demande de propositions, à la discrétion d'ECCC, des installations pourraient être retirées de la liste des sites à vérifier. ECCC souhaite que les sites identifiés aient été vérifiés et que les rapports requis ait été produits d'ici mars 2021.

Q22. Annexe A – Énoncé des travaux, tableau 1 – Pouvez-vous fournir le nombre équivalent d'occupants à temps plein pour chaque bâtiment?

R22. Non

Q23. Annexe A – Énoncé des travaux, 3.4.15 et 3.4.16 – Combien de résumés sous forme d'affiches devront être fournis par installation?

R23. Si nécessaire, cette option sera déterminée par ECCC, en consultation avec l'entrepreneur dans l'éventualité où ECCC choisit d'exercer cette option. Il n'est pas nécessaire d'établir un prix pour cet élément.

Q24. Partie 6, article 1.1, point 3. – Confirmer que les soumissions pour lesquelles l'entrepreneur décide de sous-traiter une partie ou la totalité des travaux et les sous-traitants qui ont fourni les exigences de sécurité nécessaires ne se verront pas attribuer le contrat sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC ou de TPSGC. Par conséquent, si l'entrepreneur fournit toutes les exigences nécessaires en matière de sécurité, il sera admissible à l'attribution du marché. Pouvez-vous confirmer cette affirmation?

R24. Oui – Confirmé

Q25. Annexe A, article 3.0, point 3.3 – Confirmation que 9) les métaux sont tous les métaux, sauf 10) les contenants en acier pour aliments et boissons et 11) les contenants en aluminium pour aliments et boissons.

R25. Oui

Q26. Annexe A, article 3.0, point 3.3, 12 a) – Les matériaux en polyéthylène haute densité et en polyéthylène basse densité doivent-ils être placés ensemble?

R26. Oui

Q27. Annexe A, article 3.0, point 3.3, 12b) – Tous les plastiques non recyclables seraient-ils placés dans la sous-catégorie « Autres plastiques et polystyrène »? Peut-on y mettre les stylos, le plastique laminé, les couverts en plastique?

R27. Oui

Q28. L'annexe A, article 3.4, point 3.4.13 exige une copie des notes de terrain de l'équipe de vérification jointe au rapport et des listes de contrôle complètes pour chaque poste de traitement/recyclage des déchets dans le bâtiment afin de répondre à 9 questions. L'autorité responsable fournira-t-elle à l'entrepreneur retenu les plans d'immeuble de chaque bâtiment pour que l'équipe de vérification puisse cartographier les postes de traitement/recyclage des déchets à différents étages?

R28. Oui

Q29. L'autorité exige-t-elle que l'entrepreneur retenu procède à une vérification complète de l'échantillon prélevé ou d'un sous-échantillon suivi d'une extrapolation? Une vérification complète nécessitera plus de personnel de vérification et coûtera plus cher, mais les résultats seront plus précis et plus représentatifs.

R29. Cela dépendra des conditions de l'installation particulière et de la taille des échantillons respectifs.

Q30. L'équipe de vérification disposera-t-elle d'un espace approprié pour effectuer la vérification des déchets sur place dans chacune des installations?

R30. Oui

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.